

1986 D - 947 I - 1208 Ia

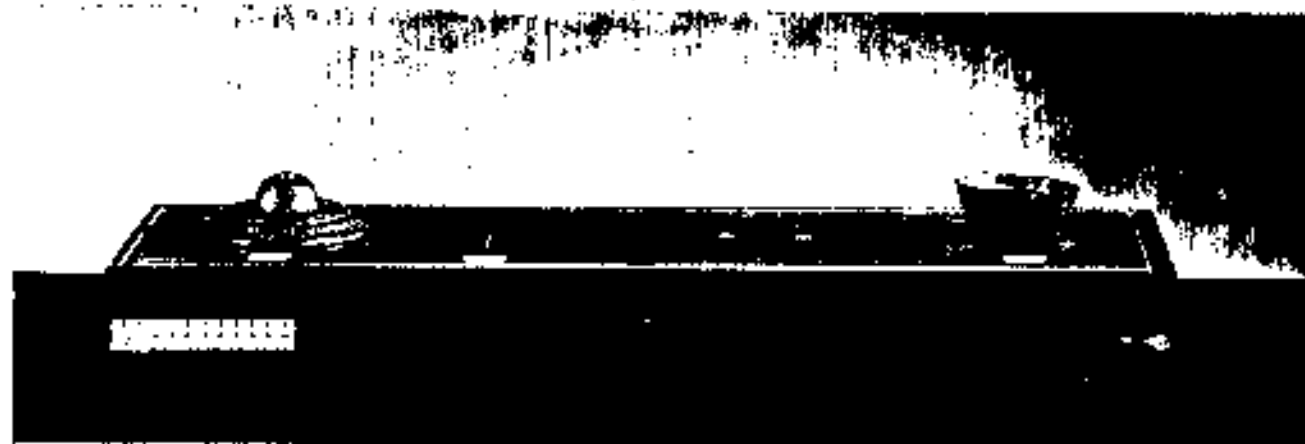
SO. II

NATURE : grandeur naturelle cuivre argenté
DIMENSIONS : Pied D = 10^{cm},7 H. 4^{cm}
PROVENANCE : Ministère de la Marine
EMPLACEMENT : ~~Musée de la Marine (2 de 1946)~~
Exposé entre les "Vernet"
1/1/1963

DESCRIPTION

Pied de flambeau en cuivre argenté, avec les armoiries suivantes: de gueules, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un croissant de même.

(voir catalogue raisonné Desormes 1909 page 499)



juin 1954

Communiqué par Fleuriot de Langla
15 rue S. Reinach
BOULOGNE S/S

Notes sur la base du chandelier d'argent
retrouvé à VANIKORO et provenant du naufrage de la Boussole
et de l'Astrolabe.

En 1827 fut retrouvé sur les lieux du naufrage, en même temps qu'une
épée d'opée présumée avoir appartenu à Lapérouse, la base d'un
chandelier d'argent, armorié.

C'est autour de ces armoiries que s'ouvrit un débat entre le comte de
PASTORET, commissaire du Roi au Sceau de France, le pdt d'HOZIER
Ces lettres reposent en originales dans les archives du Vte Paul
Fleuriot de Langla à l'adresse ci-dessus.

En voici la nomenclature et le résumé :

- I - Rapport signé du garde des Sceaux au Ministre de la Marine,
et daté du 29 novembre 1828.

En marge de ce rapport sont figurées les armoiries relevées sur le
chandelier trouvé par Peter Dillon : "D'azur, au sautoir d'or,
accompagné en chef d'une étoile aussi d'or et en pointe d'un
croissant du même."

D'Hozier, consulté estime après vérification des armoiries que le
chevalier de Langla, cdt de l'Astrolabe est le seul membre de l'ex-
pédition dont les armes se rapprochent de celles-là. Il timbre en
effet : "d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre billettes, du
même."

La différence des billettes à l'étoile et au croissant provient,
selon lui que de Langla appartenait à une branche cadette.
On est donc fondé à conclure que le chandelier a bien appartenu au
mobiliier du chevalier de Langla.

- II - le Rapport du Pdt d'Hozier joint à la précédente lettre confirme
de tous points ces détails. (Il est signé d'Hozier).

- III - Second rapport du Cte de Pastoret, en date de Paris, 21 mars
1829, qui répète les mêmes choses.

Or le pdt d'Hozier n'a pas tenu compte d'une chose : c'est que le nom
complet du Cdt de l'Astrolabe était FLEURIOT de Langla, et que les
Fleuriot timbrent : "d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3
quintefeuilles d'azur, deux en chef, une en pointe". Sa grand-mère
étant née de Langla, c'est donc un meuble de famille qu'il avait
emporté à bord, et non une pièce d'argenterie à ses armes.

Fleuriot de Langla

Ces armoiries ne sont pas identifiables par les moyens ordinaires. Il est probable que soit le graveur, soit le rédacteur du catalogue s'est trompé et que le champ était de sable, ce qui donnerait les armes de la famille de Carbonnier, Grangeas (alias Charbonnier de Grangeat et autres variantes). Ce nom ne figure pas dans la liste des compagnons de Lapérouse (je l'ai pris dans l'histoire Maritime de Guérin). Pour identifier le possesseur du chandelier il faudrait rechercher les alliances de ces divers personnages.

